

## **Question sur notre location**

## Par merzuogui, le 24/03/2009 à 14:10

bonjour, on habite moi et ma femme et notre bebè un legement qui a fait objet dun arretè d abitation definitive on a reçu des proposition de legement de la part de la societe hlm en premier ça etè refusè par la commition car il nest adaptè pas a notre composition familialle on est a 3, et de lagençe prive actuel elle nous propose des legement de type 2 et a loyer trops elevè parapore a notre bugè car ma femme ne traval pas il ya que moi qui travail et mon salaire ne fait pas les les trois loyer qui propose. la quetion est ce que nous repondant a loffre de lagençe ou on attent la deuxieme proposition de la societè hlm qui vas nous propose unautre legement san avoir des souçi avec lagençe prive je vous remerci davençe.